



CHRISTIAN ECKERT
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU BUDGET,
AUPRÈS DU MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Présentation du plan « Dédouanez en France »

**Intervention de Christian ECKERT,
secrétaire d'Etat chargé du Budget**

Bercy

Mardi 22 septembre 2015

Contact presse : Cabinet de Christian ECKERT : [01 53 18 45 04](tel:0153184504)



Mesdames et Messieurs les parlementaires et élus,
Madame la directrice générale,
Mesdames, messieurs,

J'ai le plaisir de venir conclure votre matinée dont j'entends qu'elle a été studieuse – *ce dont je ne doutais pas !* – et riche de perspectives de travail – *ce dont je me réjouis !* C'est ainsi que l'Etat peut ajuster l'implication de ses services pour faire toujours mieux aux côtés du tissu économique français. A ce titre, permettez-moi de remercier les grands témoins qui viennent de prendre la parole : Mme Banner, du groupe Rocher, M. Martel, du Grand port maritime du Havre et M. Hamouche, de Bolloré Logistics, pour leurs explications sur les attentes qu'une entreprise, une grande plateforme et un logisticien ont aujourd'hui à l'égard de la douane.

Je vais bien entendu vous apporter des éléments de réponse et vous indiquer quelles dispositions j'ai demandées de mettre en œuvre pour répondre à vos besoins. Mais, avant cela, je veux vous indiquer pourquoi j'ai souhaité que l'événement qui nous rassemble aujourd'hui ait lieu.

Ainsi que vous le savez, ce n'est pas la première journée consacrée à l'action douanière que nous mettons en place, ici, au ministère des finances. Mais cette journée revêt à mes yeux une importance particulière. Tout d'abord, par votre présence : plus de 550 représentants d'entreprises dans la salle, mais aussi des professionnels du dédouanement, des partenaires du commerce extérieur et, pour la première fois, des représentants des missions économiques étrangères en France. Vous tous, aussi, accordez une importance particulière à cette journée et aux sujets traités.

Cette journée est importante également en raison de l'échéance qui est devant nous : l'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016 du nouveau code des douanes de l'Union européenne sera, en effet, une date marquante. Ce nouveau code ne se borne pas à régir les échanges commerciaux transfrontaliers : il offre de nouvelles opportunités pour les entreprises. Il implique donc que des décisions fortes soient prises en matière de stratégie douanière en direction des opérateurs économiques, tout en veillant à la protection des intérêts de l'Union européenne.

L'objectif du Gouvernement est de donner aux entreprises les outils leur permettant de tirer le meilleur profit des opportunités offertes par ce nouveau texte. J'ai donc demandé à la douane, dans le cadre de son projet stratégique à moyen terme, de mettre en place un plan volontariste - « Dédouanez en France » - déclinant les opportunités ouvertes par le nouveau code des douanes de l'Union.

Je tiens à cet égard à rendre hommage aux services douaniers, qui se sont pleinement investis dans l'élaboration du nouveau code, en concertation étroite avec les fédérations professionnelles d'entreprises. Ils continueront de se mobiliser pour que son application soit une réussite.

La préparation de l'ensemble de la chaîne logistique nationale à l'entrée en vigueur du code des douanes de l'Union européenne est un enjeu majeur pour la France. Nous voulons faire de la France un territoire encore plus attractif pour créer de la croissance et des emplois.



C'est l'objet du plan « Dédouanez en France » dont je vais vous dévoiler le contenu. Il poursuit trois finalités :

- l'attractivité de la France,
- la fluidité des échanges et la simplification des formalités
- le soutien aux entreprises.

Ces trois objectifs me semblent répondre aux attentes qui viennent d'être exprimées par nos grands témoins.

L'attractivité tout d'abord. M. le directeur du Grand port maritime du Havre, vous nous avez fait part des besoins qui sont ceux des grandes plateformes logistiques, à savoir des procédures douanières et fiscales :

- encore mieux intégrées à la chaîne logistique, articulant nécessité de contrôle et besoin de rapidité de traitement ;
- déployées dans une coopération étroite entre douane et plateformes portuaires ;
- avantageuses et attractives, comme l'autoliquidation de la TVA ;

Reprenons point par point.

Sur la rapidité de traitement : notre objectif est qu'à l'horizon 2018, 95 % des flux dédouanés le soient en moins de 5 minutes. C'est l'objectif précis de résultat que j'ai fixé à la douane. Il ne s'agit que d'une étape, il nous faudra ensuite aller plus loin.

S'agissant de la coopération entre administration douanière et plateformes, j'ai demandé à la douane de mieux prendre en compte les besoins des entreprises quant au choix du lieu de dédouanement et de s'intégrer de manière étroite aux projets mis en œuvre par les plateformes logistiques. Une des mesures du plan prévoit ainsi une meilleure interconnexion du système d'information de la douane avec les systèmes informatiques des acteurs de la chaîne logistique afin de rendre les opérations plus fluides. La douane devra continuer d'accompagner certaines initiatives privées. Elle travaille aujourd'hui avec un grand groupe français sur un outil permettant de s'assurer que les critères nécessaires à la reconnaissance du statut d'opérateur économique agréé (OEA) sont en permanence valides. Cela permettra de gagner du temps, d'alléger les contrôles et de développer les relations de confiance entre la douane et les opérateurs.

Enfin, je souhaite dire un mot sur les procédures fiscales dont vous avez parlé. En 2014, la France a adopté l'autoliquidation de la TVA à l'importation qui permet aux entreprises bénéficiant de la procédure de domiciliation unique (PDU), de ne plus faire l'avance de la somme due au titre de la taxe et de déclarer ce montant à l'administration fiscale à l'occasion de sa déclaration périodique de chiffre d'affaires. Le plan d'action de la douane permettra à davantage d'entreprises de confiance de bénéficier de cette mesure. Je veux donc vous dire que j'ai bien entendu votre souhait et que nous y répondons favorablement.



Le deuxième objectif du plan « Dédouanez en France » est de favoriser la fluidité des échanges pour mieux prendre en compte les attentes des logisticiens.

L'une de ses principales mesures est de développer l'offre numérique de la douane. J'ai missionné les services pour poursuivre rapidement le développement du Guichet Unique National (GUN) qui permet d'interconnecter le système d'information de la douane avec celui d'autres administrations afin d'accélérer l'obtention des autorisations, certificats et licences nécessaires lors du dédouanement de marchandises soumises à réglementation particulière. La douane développera aussi les connexions avec les systèmes privatifs des professionnels afin de mettre en place un dédouanement plus rapide et plus sûr.

J'ai également demandé à la directrice générale des douanes de veiller à ce que l'application de la réglementation douanière soit la plus homogène possible. L'engagement de la douane française à développer une stratégie d'interlocuteur unique devrait y contribuer largement : c'est dans cet esprit que sera mis en place le Service Grands Comptes (SCG), interlocuteur privilégié et unique pour les plus gros opérateurs. Tel est également l'objet du renforcement des cellules conseils aux entreprises qui permet à chaque PME, établissement intermédiaire ou grand groupe, de disposer d'un interlocuteur identifié, capable de répondre à ses attentes et de suivre ses opérations, dans une logique de traitement personnalisé.

J'ai également souhaité que le plan permette d'officialiser une instance de dialogue avec les professionnels : le forum douane-entreprises listera chaque année les chantiers prioritaires et constituera des groupes de travail pour réfléchir sur des thématiques identifiées.

Enfin, la douane mettra tout en œuvre pour que les opérateurs économiques bénéficient au plus vite des simplifications prévues par le code des douanes de l'Union européenne. Je pense, par exemple, aux mesures sur les régimes économiques qui seront simplifiées. Mais je pense surtout au dédouanement centralisé qui est très attendu. À ce sujet, je vous annonce que le dédouanement centralisé national sera effectif en France dès le 1^{er} mai 2016.

Le troisième objectif du plan « Dédouanez en France » est celui de la simplification des formalités et du soutien aux entreprises.

En la matière, notre objectif est lui aussi très simple mais très ambitieux : dématérialiser totalement les demandes d'autorisations et les formalités douanières.

Ainsi, le nouveau code des douanes de l'Union européenne place les opérateurs économiques agréés (OEA) au centre du dispositif. Nous avons pour notre part comme objectif de porter la part du commerce extérieur réalisée par les OEA d'ici 3 ans à 80 % du commerce extérieur français hors Union européenne.

Je sais que vous souhaitez que ce statut évolue pour offrir plus de facilités aux opérateurs engagés dans une démarche de certification. A cette fin, j'ai demandé à la douane française de renforcer la relation de confiance qu'elle entretient avec les opérateurs labellisés. Une des mesures du plan « *Dédouanez en France* » prévoit la mise en place d'un traitement différencié au profit des OEA afin que, concrètement, la charge de contrôle soit allégée en ce qui les concerne.



Le plan d'action prévoit en outre d'aligner sur le traitement de nos OEA celui des entreprises de pays tiers qui disposent dans leur pays d'origine d'un statut équivalant reconnu par l'Union européenne.

Je souhaite également que les OEA s'organisent, avec la douane, pour qu'un "club" soit créé afin de favoriser l'échange des bonnes pratiques et de faire vivre le dialogue sur les évolutions et besoins des parties prenantes, tant douanières qu'économiques. Il est toujours plus facile pour les pouvoirs publics de discuter avec des acteurs organisés qu'avec une multitude de voix divergentes.

Mais qui dit dématérialisation des procédures, dit formation des équipes.

La difficulté pour les entreprises de disposer de professionnels expérimentés et formés aux dispositions douanières sera mieux prise en compte par la mise en place de formations diplômantes et de cours en ligne. Les entreprises pourront ainsi avoir une connaissance plus fine des opportunités offertes par la réglementation douanière.

En outre, la douane mobilisera son réseau d'attachés douaniers dans les grands pays partenaires : États-Unis et Amérique du Nord, Chine et zone Asie, Brésil et Amérique du Sud pour soutenir les entreprises travaillant avec ces régions.

Enfin, je souhaite que nous maintenions nos efforts de formation pour nos propres agents. Aujourd'hui, la douane consacre deux fois plus de temps à la formation de ses personnels que la moyenne de la fonction publique d'État. Nous devons poursuivre dans cette voie, tant nos métiers exigent un haut niveau de compétences, à actualiser en permanence.

Comme je l'ai dit, le plan d'action « *Dédouanez en France* » est ambitieux. En simplifiant les procédures, notamment par la dématérialisation, en accélérant le traitement des demandes, en resserrant les liens entre la douane et les entreprises, il permettra aux opérateurs économiques de gagner du temps et de réduire leurs coûts, et donc d'être plus compétitifs sur les marchés internationaux. La douane, comme elle a toujours su le faire par le passé, continuera de s'adapter aux besoins des acteurs économiques, tout en assurant sa mission de protection de notre territoire et de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.